



Assemblée générale

Distr. générale
28 juillet 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 116 b) de l'ordre du jour provisoire*

Questions relatives aux droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme,
y compris les divers moyens de mieux assurer
l'exercice effectif des droits de l'homme
et des libertés fondamentales

Droits de l'homme et mesures coercitives unilatérales

Note du Secrétariat**

1. Au paragraphe 7 de sa résolution 54/172, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-cinquième session, un rapport analytique sur les droits de l'homme et les mesures coercitives unilatérales. Conformément à cette demande, des notes verbales invitant les États Membres à fournir leurs vues et des informations sur la question avant le 30 juin 2000 leur ont été adressées le 30 mai 2000.

2. Aucune réponse n'a été reçue. Toutes les informations que les gouvernements fourniront ultérieurement sur la question figureront dans un additif à la présente note.

* A/55/150.

** Conformément à la résolution 54/248 de l'Assemblée générale (sect. C, par. 1), la présente note a été soumise le 21 juillet 2000 afin de renfermer le plus d'informations à jour possible.